

324 Penthievre Investissements Holding
Société par actions simplifiée
Capital : 43.548 euros
Siège social : 35, rue de Rome – 75008 Paris
904.120.508 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
le premier novembre,

Je soussigné,

Monsieur Philippe Couvrecelle, né le 13 août 1964 à Talence (France), de nationalité française, agissant en qualité de président de la Société (le "**Président**"),

après avoir pris connaissance :

- des statuts à jour de la Société (les « **Statuts** ») ; et
- du projet des Statuts modifiés ;

a pris, conformément aux stipulations statutaires, les décisions ci-dessous se rapportant à l'ordre du jour suivant :

1. *Transfert du siège social ;*
2. *Modification corrélative des Statuts ; et*
3. *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION

Transfert du siège social

Le Président,

décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante : 3, rue d'Héliopolis – 75017 Paris, à compter de la date des présentes.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des Statuts

Le Président,

décide, en conséquence de la précédente décision, de modifier ainsi qu'il suit l'entête des Statuts :

« 324 Penthievre Investissements Holding
Société par actions simplifiée
Capital : 43.548 euros
Siège social : 3, rue d'Héliopolis – 75017 Paris
904.120.508 R.C.S. Paris »

décide, en conséquence de la précédente décision, de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des Statuts :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

4.1 *Le siège social de la Société est fixé au :*

3, rue d'Héliopolis – 75017 Paris

(...) »

étant précisé que le reste de l'article 4 des Statuts demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le Président,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

*
* *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services www.docusign.com.

DocuSigned by:

26AA65B6774D41C...

M. Philippe Couvrecelle
Président